

<b>UE DECOUVERTE SPORT (UED)</b>	
<b>VOLUME HORAIRE :</b> 24h dont 2 à 4h de théorie Ou 16h (Sciences)	<b>EVALUATION :</b> CC PRATIQUE (66%), CT ECRIT (33%) OU CC PRATIQUE (100%) RATTRAPAGE : 1 écrit, 3 questions (100%)

### 1- Objectifs - Problématique

Cet enseignement vise la découverte d'activités physiques sportives et artistiques variées, par leur pratique et leur analyse théorique complémentaire. L'acquisition de conduites motrices spécifiques à chaque APSA, ainsi que les compétences transversales sont au centre de ces enseignements.

L'expérience vécue favorise, pour chaque étudiant, une meilleure connaissance et gestion de ses ressources, ainsi que le lien qu'il entretient avec les autres étudiants.

Les connaissances liées à la dimension culturelle de l'activité sont également abordées.

Les étudiants ne pourront suivre qu'une seule fois les enseignements sur une APSA particulière au cours de leur formation. Si la possibilité de retrouver une deuxième fois l'option sport dans le cursus s'offre à eux, ils devront obligatoirement s'orienter sur une APSA différente de leur première expérience pour rester dans l'idée d'une option de découverte.

### 2- Plan de cours

Les 24h d'enseignement se déroulent sur 12x2h TD. Une liberté est laissée à chaque enseignant pour distribuer les enseignements théoriques complémentaires sous la forme qu'il souhaite, à savoir par demi-heure à chaque intervention sur les installations sportives ou sur deux heures pleines en salle de cours.

### 3- Évaluation

#### Contrôle continu pratique (coefficient 2/3)

Une information sera donnée par chaque enseignant en début de cycle pour connaître les modalités de l'évaluation et les séances sur lesquelles elle se déroulera.

#### Contrôle terminal écrit (coefficient 1/3)

Vous serez convoqué lors de la session de partielle qui clôturera votre semestre afin de rédiger sur un contrôle terminal écrit d'1h30.

(Pas de contrôle écrit pour le pôle Sciences)

Le contrôle comporte 3 catégories de questions.

Pour chaque catégorie, un tirage au sort a lieu parmi 6 questions possibles, connues à l'avance par les étudiants (cf document relatif à l'évaluation disponible sur Madoc « questions CT écrit »).

Questions A, portant sur (le champs culturel/scientifique (article, aspect historique.)

Questions B, portant sur (les aspects théoriques de l'APSA)

Questions C, portant sur l'analyse (une *situation pédagogique* ou une *mise en relation* « terrain/théorie »)

#### Rattrapage (coefficient 1)

Pour ceux qui iront aux rattrapages, vous serez convoqué en fin d'année sur la session qui correspondra au semestre sur lequel vous aurez suivi les enseignements

Il prendra la même forme que le contrôle terminal écrit

### **Dispensé(e)s d'assiduité**

#### Contrôle continu pratique

Pour la partie pratique, les étudiants dispensés d'assiduité doivent se présenter au moins au premier TP du groupe dans lequel ils sont inscrits afin de connaître les modalités d'évaluation concernant le contrôle continu pratique. Ils seront évalués dans les mêmes conditions que les autres étudiants. Les étudiant(e)s qui se présenteraient à cette évaluation en ne maîtrisant pas les conditions de sécurité spécifiques à chaque activité ne seraient pas autorisés à participer à l'épreuve et obtiendraient la note de 0/20.

#### Examen terminal écrit

Pour la partie théorique, les étudiants seront convoqués en même temps que ceux de son groupe lors des partielles de fin de semestre et dans les mêmes conditions

#### Rattrapage

La session de rattrapage se déroule dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

### **Contrôle des absences aux cours**

**3 absences non justifiées = 0**

#### **Absences lors d'une épreuve de contrôle continu**

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle écrit, la note 0 est attribuée au contrôle concerné.

**En cas d'absence justifiée, l'enseignant peut proposer à l'étudiant(e) de passer l'épreuve avec un autre groupe d'option ou en pratique libre.**

#### **Étudiants blessés dispensés**

Seul un certificat médical peut dispenser un étudiant de pratiquer au cours d'un TP. Dans ce cas, la présence en cours reste obligatoire (sauf avis médical contraire), sous peine de subir un malus sur la note finale.

Pour un étudiant dispensé de pratique au moment des évaluations, l'enseignant proposera une note correspondant au niveau observé lors des séances où il était apte. Quoiqu'il en soit, il semble improbable de pouvoir proposer une note si l'étudiant n'a pas pratiqué durant au moins 4 TP.

Si l'enseignant ne peut pas proposer de note sur la base de ses observations, il donnera à l'étudiant un travail personnel à réaliser sous la forme d'un dossier, sur la base d'un thème relatif à l'activité enseignée.